



FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

4545, ave Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succursale M
Montréal, Québec, H1V 3R2
Téléphone: (514) 252-3073
Télécopieur : (514) 252-3170
www.patinage.qc.ca



Finale provinciale Jeux du Québec 2009

4 au 6 mars 2009

Sanction : # P-08-005

JEUX DU QUÉBEC 2009
Blainville, Rosemère, Sainte-Thérèse
3 au 6 mars 2009
Sanction : P-08-005

DONNÉES TECHNIQUES:

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

La **Fédération de patinage artistique du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

Note : Pour toutes les catégories vérifier les critères d'âge.

A) ÉLIMINATION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il compétitionne. Dans le cas d'un couple en "Style libre" ou "Danse" dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut compétitionner et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire compétitionner en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la Finale provinciale. Cependant, d'autres catégories peuvent être ajoutées selon les besoins de la région.

NB : pour les catégories A / D – Novice et B / E – Pré-novice, les associations régionales peuvent utiliser une des deux formules suivantes :

1. Faire deux catégories Novice et deux catégories Pré-novice soit ; une avec le critère d'âge vers la finale provinciale et une deuxième sans le critère d'âge seulement pour la finale régionale;
2. Faire une seule catégorie Novice et une Pré-novice et faire parvenir l'inscription pour la Finale provinciale des patineurs qui ont les critères d'âge.

B) CATÉGORIES PROPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR HIVER 2009

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes +/- 10 sec.

D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple. Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction

Danse Libre : H Danse libre 2 minutes +/- 10 sec.

C) AFFILIATION

Être membre de Patinage Canada

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC Blainville / Rosemère / Ste-Thérèse - HIVER 2009

Aréna Sainte-Thérèse
50, rue St-Louis
Sainte-Thérèse, QC J7E 3G8

Note : Pour toutes les catégories vérifier le critère d'âge

A) CATÉGORIES

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : A Dames : 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs : 3 minutes et 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple. Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Aucune restriction

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Aucune restriction

Danse Libre : H Danse libre 2 minutes +/- 10 sec.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 14 athlètes dont 4 athlètes handicapés intellectuellement
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
1 entraîneur certifié + 2 accompagnateurs
2 accompagnateurs certifiés CSO

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

- a) La première place des 8 catégories compétitives des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:

- 1) Les deuxièmes place des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois (3) entrées par catégorie;
 - 2) En cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée;
 - 3) Pour les Olympiques spéciaux des catégories I, J, K, L, M, N se référer au tableau de la section « Olympiques spéciaux ».
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories juvénile, pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année 2008-2009, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux Championnats nationaux junior ou à la ronde des qualifications mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété.
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- f) Dans la catégorie pré-novice et novice les patineurs exécuteront seulement le programme libre. Pour la catégorie Juvénile danse, seul le programme libre sera patiné.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Un entraîneur accompagnateur de l'équipe régionale doit être certifié minimum niveau 1, membre de Patinage Canada avec carte photo valide.

Note : Tous les autres entraîneurs auront accès **uniquement** près de la patinoire et devront satisfaire aux exigences sus-mentionnées.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs devront être membres de Patinage Canada

E) ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests sera le 1^{er} janvier qui précède la compétition.

Musique: La musique doit être enregistrée sur disque compact et deux copies doivent être remises à l'arrivée à l'accréditation et doivent être identifiées correctement avec le nom et la catégorie du patineur

F) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club où il est membre.

G) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple 2 catégories

Olympiques spéciaux en simple 6 catégories

H) **SURCLASSEMENT**

Aucun

I) **EXCLUSION**

Les patineurs des catégories juvénile, pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année 2008-2009, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux Championnats nationaux juniors ou à la ronde des qualifications mais ils pourront compétitionner dans une catégorie supérieure si le test est complété.

1. **JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2009 OLYMPIQUES SPÉCIAUX**

1) **Réglementation :**

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués.

2) **Éligibilité**

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778.

3) **Catégories**

21 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition
30 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition

4) **Programme libre**

Programme libre niveau 1, 2 et 3 - Hommes et femmes

- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

J) **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent avoir franchi l'étape 1 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 3.

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

Programme Libre en Musique : I Dames 1 minute +/- 10 sec.
J Messieurs 1 minute +/- 10 sec.

K) NIVEAU 2

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent avoir franchi l'étape 4 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 5.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (obligatoire).
- Habiletés défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

Programme libre en musique : K Dames 1 minute 30 sec. +/- 10 secondes
L Messieurs 1 minute 30 sec. +/- 10 secondes

L) NIVEAU 3

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent avoir franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 7.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

Programme libre en musique : M Dames 1 minute 30 sec. +/- 10 sec.
N Messieurs 1 minute 30 sec. +/- 10 sec.

5) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés à la finale régionale :

Priorité de sélection selon les niveaux à la Finale régionale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	1
Tous sauf niveau 3 Femmes°		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC Blainville / Rosemère / Ste-Thérèse - HIVER 2009

Participants: 4 athlètes par région

Catégorie : 21 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition

Épreuves: Programme libre niveau 1, 2 et 3 - Hommes et Femmes

Entraîneurs : 2 entraîneurs par région (1 homme et 1 femme sauf si tous les athlètes sélectionnés sont de sexe identique)

Un entraîneur devra détenir une certification complète de niveau 1 en patinage artistique et les 2 entraîneurs devront être certifiés CSO technique niveau 1

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et Sports-Québec.